

normal. Etant donnés les résultats positifs acquis dans ce domaine, le Gouvernement Ivoirien se fait un plaisir de confirmer à Votre Excellence par la présente, sa décision de proroger ledit Accord pour une autre période de deux ans avec plein effet découlant de cet Acte solennel.

« Veuillez agréer, Excellence, les assurances de ma très haute considération. »

Au nom du Gouvernement de la République de Chine, j'ai l'honneur de confirmer à Votre Excellence son accord pour proroger ledit Accord pour une autre période de deux ans avec plein effet découlant de cet Acte solennel.

« Veuillez agréer, Excellence, les assurances de ma très haute considération. »

(Signé)

H.K. Yang

Premier Vice-Ministre des  
Affaires Etrangères  
Envoyé Spécial du Président de  
la République de Chine

Son Excellence  
Monsieur le Président Auguste DENISE  
Ministre d'Etat  
Chargé par intérim des Affaires Etrangères  
République de Côte d'Ivoire

ACCORD COMMERCIAL ENTRE LA  
REPUBLIQUE DE CHINE ET  
LA REPUBLIQUE DE  
COTE D'IVOIRE

Signé le 31 août 1971;  
Entrera en vigueur le jour de l'échange des  
notifications d'approbation ou des instruments  
de ratification (voir l'Article IX)

Le Gouvernement de la République de Chine et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire, animés du désir d'établir et de développer les relations commerciales entre les deux pays sur la base d'égalité et d'avantages réciproques, sont convenus des dispositions suivantes:

ARTICLE I

Les deux Parties Contractantes, en vue de promouvoir leurs mutuelles relations commerciales, s'engagent à prendre des mesures adéquates, en se conformant à leurs lois et règlements respectifs, pour faciliter les échanges des marchandises entre les deux pays.

中華民國與象牙海岸共  
和國貿易協定

六十年八月三十一日簽字；  
暫即實行（見第九條）

中華民國政府與象牙海岸共和國政府，咸欲基於平等與互惠之原則，建立並發展兩國間之貿易關係，議定條款如下：

第一條

締約雙方為促進相互間之貿易關係，應各依其法律規章，採取適當措施，以便利兩國商品之交易。

## ARTICLE II

En ce qui concerne la répartition des crédits débloqués, les autorisations d'exportation et d'importation, les droits de douane et autres taxes et impôts, et toutes les formalités y afférentes, chacune des deux Parties Contractantes accordera aux marchandises en provenance ou à destination de l'autre Partie Contractante un traitement aussi favorable que possible conformément au principe de réciprocité.

## ARTICLE III

Les dispositions de l'Article 2 s'appliquent entre autres aux produits énumérés à titre d'exemple dans les listes A et B annexées au présent Accord.

Toutefois ces dispositions ne s'étendent pas:

a) Aux avantages que chacune des deux Parties Contractantes accorde ou accordera aux pays limitrophes dans le trafic frontalier.

b) Aux avantages et privilèges que la République de Chine ou la République de Côte-d'Ivoire accorde ou accordera aux pays faisant partie avec elle d'Unions Douanières, de Zones de Libre Echange, ou de tous autres arrangements internationaux ou régionaux.

## ARTICLE IV

Tous les paiements résultant des échanges entre les deux pays s'effectueront en dollars des Etats-Unis d'Amérique ou autres monnaies librement convertibles qu'ils peuvent s'accorder à accepter, sous réserve de l'observation des lois et règlements en matière du contrôle des changes qui sont ou seront en vigueur dans chacun des deux pays.

## ARTICLE V

Les deux Parties Contractantes s'engagent à encourager et à aider les visites mutuelles des agents de leurs firmes afin de promouvoir le contact et la compréhension entre eux dans le domaine de leurs affaires.

## 第二條

締約任一方，應基於互惠原則，就外匯配額，輸出或輸入許可、關稅、其他稅捐及其有關之一切手續，對來自或輸往締約他方之商品，給予儘可能之優惠待遇。

## 第三條

第二條之規定特別適用於本協定附件甲乙兩表所例舉之產品。

但此項規定不適用於：

甲、締約任一方現在或將來因從事邊界貿易所界予鄰國之利益。

乙、中華民國或象牙海岸共和國現在或將來所給予與其共同參加關稅同盟、自由貿易區或所有其他國際或區域協定國家之利益與特權。

## 第四條

兩國間一切交易，均應以美元或其他經雙方同意接受之可自由兌換之貨幣支付，但不得違背雙方現行或將來可能實施之有關外匯管制之法律規章。

## 第五條

締約雙方應鼓勵並協助兩國廠商相互訪問，以增進此等廠商間彼此在業務上之聯繫與瞭解。

## ARTICLE VI

Chacune des deux Parties Contractantes pourra organiser des expositions permanentes ou temporaires de ses produits sur le territoire de l'autre Partie, celle-ci devra accorder, conformément à ses lois et règlements en vigueur, toutes les facilités nécessaires à cet effet.

## ARTICLE VII

Une Commission Mixte composée de représentants des deux Gouvernements pourra se réunir à la demande de l'un des deux Gouvernements en vue d'examiner les problèmes soulevés par la mise en oeuvre du présent Accord; elle pourra proposer aux deux Gouvernements toutes mesures tendant à améliorer les relations économiques entre les deux pays.

## ARTICLE VIII

Le Gouvernement de l'un des deux pays accueillera avec sympathie les représentants que le Gouvernement de l'autre pays pourra lui faire au sujet de la mise en oeuvre du présent Accord.

## ARTICLE IX

Le présent Accord sera applicable provisoirement dès sa signature. Il sera approuvé ou ratifié selon la procédure constitutionnelle des Parties Contractantes et entrera définitivement en vigueur le jour de l'échange des notifications d'approbation ou des instruments de ratification.

Il sera valable pour une durée d'un an et renouvelable d'année en année par tacite reconduction tant que l'une des Parties Contractantes ne le dénoncera pas par écrit avec un préavis de trois mois avant la date de son expiration.

Le présent Accord est fait en double exemplaire en langues chinoise et française, les deux textes faisant également foi.

## 第六條

締約任一方得在締約他方領土內舉行永久或暫時性之商品展覽，締約他方應依其現行法律規章，給予一切必要之便利。

## 第七條

由兩國政府代表所組成之聯合委員會得依任一方政府之請求，集會研討因實施本協定所發生之問題，該委員會並得向兩國政府建議為改善兩國間之經濟關係所應採取之一切措施。

## 第八條

締約一方政府對於締約他方政府為實施本協定所提供之意見應予同情接納。

## 第九條

本協定經簽署後應即暫時施行，並應由締約雙方核定或依其憲法程序批准，自互換核定通知或批准書之日起正式生效。

本協定有效期間為一年，締約任一方如不在協定效期屆滿之日前三個月，以書面通知締約他方聲明廢止，則本協定應每次以一年為期自動廣續延展。

本協定以中文及法文各繕兩份，兩種文字約本同一作準。

Fait à Abidjan, le 31ème jour du huitième mois de la soixantième année de la République de Chine correspondant au 31 août Mil Neuf Cent Soixante et Onze.

Pour le Gouvernement de la République de Chine

(Signé)

*H.K. Yang*

Pour le Gouvernement de la République de Côte-d'Ivoire

(Signé)

*Konan Bedie*

中華民國六十年八月卅一日即  
公曆一九七一年八月卅一日訂於阿  
必尙

中華民國政府代表：

楊西崑（簽字）

象牙海岸共和國政府代表：

柯南貝狄（簽字）

\* \* \*

\* \* \*

#### LISTE A

#### PRODUITS D'ORIGINE ET DE PROVENANCE DE LA REPUBLIQUE DE CHINE POUVANT ETRE EXPORTES VERS LA REPUBLIQUE DE COTE-D'IVOIRE

(Valeur globale annuelle quatre millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique, mais sans caractère limitatif)

1. Thé vert, noir
2. Conserve de viande, de poissons, de légumes et de fruits
3. Pâte alimentaire, poudre alimentaire, sauce
4. Jus de fruits
5. Légumes déshydratés, (oignons, ail, gingembre etc...)
6. Grains de semence
7. Vin
8. Confiserie, bonbons
9. Fil de coton
10. Tissus de coton, de coton mixte avec laine ou fibre artificiel
11. Fil de nylon et de rayonne
12. Fil à coudre en coton

#### 附表甲

中華民國可向象牙海岸共和國輸出  
之產品項目表

(每年輸出總額四百萬美元，  
但不具約束性)

1. 綠茶、紅茶
2. 肉、魚、蔬菜及水果罐頭
3. 麵條、麵粉、醬油
4. 水果汁
5. 脫水蔬菜(洋蔥、大蒜、生薑等)
6. 穀類種子
7. 酒
8. 糖菓、蜜餞
9. 棉紗
10. 棉織品及棉與毛或人造纖維混  
合之紡織品
11. 尼龍線及人造纖維線
12. 棉質縫紉線

- |  |  |
|--|--|
| 13. Chaussettes, bonneterie  | 13. 襪、針織品  |
| 14. Chaussure et sac à main en cuir, en caoutchouc   | 14. 皮及橡膠製之鞋與手提包                                      |
| 15. Vêtements, chemises, pantalon etc...   | 15. 外衣、襯衣、褲等   |
| 16. Linge de ménage  | 16. 家庭用麻織品   |
| 17. Produits de textile divers   | 17. 各種紡織品  |
| 18. natte et sac à main jute, coton et fibre   | 18. 黃麻、棉及纖維製墊子與手提包                                   |
| 19. Clinker et ciment (soumis à autorisation préalable)  | 19. 水泥及其製品(須先請准進口)                                   |
| 20. Matériaux de construction (exception faite des tôles galvanisées dont l'importation est prohibée)  | 20. 建築材料(白鐵皮禁止進口, 應除外)                               |
| 21. Peinture et vernis (contingentés)  | 21. 顏料及油漆  |
| 22. Filet et appareil de pêche   | 22. 漁網及漁具  |
| 23. Article et mobilier en rotin, en bois et en marbre   | 23. 籐、木及大理石製品與傢具                                     |
| 24. Machine agricole et tracteur   | 24. 農機及曳引機   |
| 25. Outillage  | 25. 工具   |
| 26. Articles à usage domestique  | 26. 家用物品   |
| 27. Produit pharmaceutique   | 27. 西藥品  |
| 28. Produit chimique   | 28. 化學製品   |
| 29. Insecticide (à l'exception des insecticides en spirale "Mosquito")   | 29. 農藥(蚊香除外)   |
| 30. Engrais chimiques (soumis à autorisation préalable)  | 30. 化學肥料(須先請准進口)                                     |
| 31. Appareil électronique  | 31. 電子器材   |
| 32. Appareil électrique et mécanique de toutes sortes y compris équipements de télécommunications et appareil radio (exception faite des postes radio d'une valeur CAF inférieure à 7 000 F CFA dont l'importation est prohibée) | 32. 各種電氣器材包括電訊設備及無線電收音機(CIF 價格七千西非法郎以下之收音機禁止進口, 應除外) |
| 33. Conducteur électrique  | 33. 電導線  |
| 34. Pile (sauf piles R 6 et R 20 soumises à autorisation préalable)  | 34. 電池(但R 6型及R 20型乾電池須先請進口)                          |
| 35. Fer, acier et articles en fer et en acier (sauf fers à béton lisse et tor soumis à autorisation préalable)   | 35. 鐵、鋼及其製品(但建築用鋼筋須先請准進口)                            |
| 36. Frigidaires, réfrigérateurs, matériels frigorifiques, climatiseurs   | 36. 冰凍機、冰箱、冰凍器材及空氣調節器                                |
| 37. Bicyclettes (vélos) et motocyclettes   | 37. 腳踏車及機器腳踏車  |
| 38. Pneumatique et chambre à air   | 38. 輪胎及內胎  |
| 39. Machine à coudre   | 39. 縫紉機  |
| 40. Quincaillerie  | 40. 五金器皿   |
| 41. Instruments divers   | 41. 各種器具   |
| 42. Installations complètes d'usine  | 42. 全套工廠設備   |
| 43. Machines et produits industriels divers  | 43. 機器及各種工業產品  |
| 44. Equipement sanitaire   | 44. 衛生設備   |
| 45. Matériel d'hôpital   | 45. 醫院器材   |

46. Articles en porcelaine et en faïence
47. Articles en verre
48. Vitres
49. Articles en plastique
50. Articles en beauté et de décoration
51. Articles et fourniture de bureau
52. Papier, cahier et carton
53. Produits d'artisanat
54. Jouets
55. Divers

\* \* \*

## LISTE B

PRODUITS D'ORIGINE ET DE PROVENANCE DE  
LA REPUBLIQUE DE COTE-D'IVOIRE  
POUVANT ETRE EXPORTES VERS  
LA REPUBLIQUE DE CHINE

(Valeur globale annuelle quatre millions de dollars  
des Etats-Unis d'Amérique, mais sans caractère  
limitatif)

1. Café
2. Extrait de café
3. Café soluble
4. Cacao en fèves et en masse
5. Poudre de cacao
6. Beurre de cacao
7. Huiles essentielles
8. Huile de palme et palmiste
9. Caoutchouc
10. Coton
11. Graines de coton
12. Tabac en feuilles
13. Ananas (fruits, jus et conserves)
14. Bois en grumes
15. Sciages et contre-plaqué
16. Divers

46. 磁器品及陶器品
47. 玻璃製品
48. 窗玻璃
49. 塑膠製品
50. 化粧品及裝璜品
51. 辦公用具及文具
52. 紙張、簿本及紙板
53. 手工藝品
54. 玩具
55. 其他

\* \* \*

## 附表乙

象牙海岸共和國可向中華民國輸出  
之產品項目表

(每年輸出總額四百萬美元，  
但不具約束性)

1. 咖啡
2. 咖啡提煉品
3. 可溶咖啡
4. 可可豆及可可塊
5. 可可粉
6. 可可醬
7. 香料油
8. 棕櫚油及棕櫚株
9. 橡膠
10. 棉花
11. 棉花籽
12. 煙葉
13. 鳳梨 (菓實、菓汁及罐頭)
14. 原木
15. 鋸木及夾板
16. 其他